Les conseillers précédés de M. Dron sortent à leur tour. Une ovation délirante les accueille au passage, la Musique municipale attaque de nouveau la *Marseillaise*, qui est accompagnée au refrain par les assistants. L'enthousiasme est à son comble.

M. Dron remercie une fois de plus les citoyens présents, ainsi que la Musique pour l'exécution impeccable qu'elle venait de faire de notre bel hymne national et félicite tout particulièrement M. Grisey, l'éminent et sympathique chef, assurant en outre la musique du concours de la municipalité en toute occasion.

L'excellent député et maire, invite ensuite les musiciens à choquer leurs verres en l'honneur de la République.

Ces derniers mots sont salués d'une nouvelle salve de bravos, alternant avec les cris de : « Vive Dron ! »

Puis la foule s'écoule en manifestant sa joie.

Jusqu'à une heure très avancée, une animation inaccoutumée a véritablement transformé notre ville, si paisible d'habitude. Toutes les figures respiraient la plus franche gaieté.

C'est le témoignage le plus délicat de la popularité dont jouit notre premier magistrat municipal et vaillant député.

CLASSE 1898

Affectation des jeunes gens appelés pour 3 ans sous les drapeaux

Auderias Lucien, 22e section, infirmiers, Paris — Agache T., 15e d'art., Douai — Averlant, 145e d'infanterie, Monmédy — Corsez Aug., 147e d'inf., Verdun — Baudin Gustave, 20e escadron du train, Versailles — Brakevel Désiré, 15e d'art., Douai — Blaeke Paul, idem — Bisiaux Léon, 27e d'artillerie, Douai — Bernard Ch., 8e hussard, Verdun — Dervaux Modeste, idem — Billet Julien, 147e d'inf., Verdun — Boitel Arthur, 145e, Maubeuge — Billard Alex., idem — Baisieux, 73e, inf., Aire-sur-la-Lys — Brunin A., 8e chasseurs à pied, Amiens — Beuscart B., idem — Binet M., idem — Sauterne Noël, 5e bat. artil. à pied, Girauville (Meuse) — Coupleux J., 27e art., Douai — Cau E., 1er génie, Versailles A. Catteau, 15e artill., Douai — Catteau M., idem — Clarisse Louis, 147e inf., Verdun — Courcel A., 145e inf., Maubeuge — Chapelet H., 145e inf., Maubeuge — Clarisse G., 73e inf., Aire-sur-la-Lys — J. Croquison, idem, *Hesdin — E. Couvreur, 19e chass.* à cheval, Lille — Druez A., 2e escadron du train, Amiens — Paul Debuchy, 22e section infirm., Paris — Descamps E., 1er génie, Versailles — Descatoire A., 27e artill., Douai — Desurmont G., idem — Delnatte E., idem — Dupire Ch., 15e artill., Douai — Deguffroy V., idem — Delvoye L., idem — Demaut V., idem — Desnœuillin, idem — Delassus G., 5e bat. art. à pied, Girauville (Meuse) — Dusautoit, 19e chass. à cheval, Lille — Desreumaux A., idem — Delbar A., 147e inf., Sedan — Montaine, 145e, Maubeuge — Desrousseaux Léon, 19e chass. à chev., Lille — Desmettre L., 147e, Verdun — Dusoulier A. *idem — Despinoy J., idem — Dufourmont A., id.* — Desrumeaux Henri, idem — Desmettre A., 145e inf., Maubeuge — Daugremont, idem, Montmédy — Delespaul, idem — Desrousseaux, idem — G. Desbouvries, idem — Dufourmont Henri, 73e, infant., Aesdin — Deborger A., idem — Delemasure H., 73e inf., Béthune — Dujardin H., id., Hesdin — Delcourt L., 15e art., Douai — Dobbels, 8e chass. à pied, Amiens — Dutriez E., 147e inf., Verdun — Devoldre E, idem — Desbonnets A., idem — Desremeaux A., 19e chass. à cheval, Lille — Florin H., 147e inf., Sedan — Fontenier, 4e cuirassier, Cambrai — Guiwée L., 15e artill., Douai — Godron A., *147e inf., Sedan — Grimonprez V., idem* — Gille L., 19e chass. à cheval, Lille — Ghesquière, 8e chass. à pied, Amiens — Glorieux Denis, 15e art. Douai — Holbecq J.-B., 145e infant. Maubeuge — Houttman H., idem — Hecquet A., idem — Loridan M., 147e inf., Verdun — Lotoi Ch., 15e art., Douai — Lepaire, 12e chass. à cheval, St-Mihiel — Lerasse H., 147e inf., Verdun — Lebrun J.-B., idem — Leclercq F., idem — Lambin E., 145e inf., Maubeuge — Leclercq E., 145e inf., Montmédy — Labbe, 147e inf., Sedan — Larrey G., 8e chass. à pied, Amiens — Lepère Jules, 19e chass. à cheval, Lille—Lemaire Léon, 15e art., Douai — Metgy Jules-Cyrille, 73e *inf., Hesdin — Metgy Jules, 22e section infir., Paris* — Massard J., 15e artil., Douai — Mayslin X., 145e inf., Maubeuge — Malfait A., 73e inf., Hesdin — Montagne G., 15e artil., Douai — Vauhée, idem — Nuyttens C., 147e inf., Verdun — Nuyttens L., 145e inf., Montmédy — Oger Ch., 147e inf., Verdun — Paris A., 145e inf., Maubeuge — Piétain A., idem — Patou P., 21e dragons, St Omer — Paux D., 19e chass. à cheval, Lille — Pollet L., 15e art., Douai— Putman A., 27e art., Douai — Ricouart F., 147e inf., Verdun — Rogier G., 27e art., Douai — Regnault A., idem — Steux A., 73e inf., Hesdin — Steux Florent, 151 inf., Verdun — Scherpereel G., 8e hussard, Verdun — Selosse V., 3e génie, Arras Séneler G., 22e section infirmiers, Paris — Thient L., 73e inf., Hesdin — Torck L., 145e, Maubeuge — Vandoorne H., 27e art., Douai — Villaeys L., 19e chass. à cheval, Lille — Vanhoet A., 147e infant., Verdun — Verne G., 145e inf., Maubeuge — Vanbetten Océon, 145e inf., Montmédy — Vandamme J. idem — Varlet L., 73e inf., Hesdin — Vermacke H., 8e chass. à pied, Amiens — Vandenbrouck M., 19e chass. à cheval, Lille —Vandamme A., 8e chass. à pied, Amiens — Vercambre A., idem — Wastyn J., 19e chass. à cheval, Lille — Wittedal Ch., 147e inf., Verdun.

Les jeunes gens dont les noms précèdent, sont avisés que leur ordre d'appel est à leur disposition à la gendarmerie, rue des Piats. Ils sont priés de le retirer le plus tôt possible, contre émargement.

Accidents du travail

M. Cyrille Vaneste, 31 ans, homme de peine au peignage Vve Fouan, Leman et fils, rue de Boilly a été blessé au pied droit par la chute d'une pièce de bois. Soins de M. le docteur Playoust. Incapacité de travail de 20 jours environ.

— Mme Marie Deneulin, 26 ans, rue des Trois-Pierres, tisseuse chez M. Poilet, fabricant rue de Bradford, a heurté du pouce gauche en arrêtant son métier.

Soins de M. le docteur Bernard. Incapacité de travail de 6 à 7 jours.

— M. Louis Demarque, 32 ans, homme de peine chez MM. Rousseau et Cie, teinturiers, rue Verte, s'est contusionné au pied gauche en tombant sur le parquet.

Soins de M. le docteur Bourgois. Incapacité de travail de 8 jours.

— M. Ernest Rousseau, 23 ans, rattacheur à la filature Joveniaux et Cie, rue du Midi, a contracté une plaie contuse de la jambe gauche en marchant sur un clou.

Soins de M. le docteur Vaneufville. La guérison demandera quelques jours.

Vol avec effraction

Au cours de l'avant-dernière nuit, vers deux heures du matin, les époux Henri Poissonnier, marchands de déchets, rue des Carliers, 54, furent réveillés par un bruit insolite. Le mari se leva et aperçut deux individus prenant la fuite.

M. Poissonnier constata que les malfaiteurs avaient enlevé 4 à 5 francs de menue monnaie et deux timbres-poste.

Pour s'introduire ils avaient pratiqué un trou dans le volet et enfoncé un carreau.

Un enquête a été ouverte par M. le commissaire du 1er arrondissement.

La fraude

Les préposés des douanes de Risquons-Tout, ont arrêté, hier, le nommé Alfred Berbion. 16 ans, né et demeurant à Tourcoing, porteur de 12 kilos de café vert, valeur 36 francs.

Le jeune contrebandier a été remis à la gendarmerie.

Contraventions

La police a dressé, hier, 3 contraventions dont deux *pour tapage injurieux et nocturne*, et une pour bicyclette dépourvue de plaque.

Société de tir et d'instruction militaires des anciens sous-officiers de Tourcoing

La commission prie instamment les membres de la Société qui pourraient assister à la cérémonie organisée par la Société de secours aux blessés militaires et le Cercle des officiers, de vouloir bien se réunir au *Café du Centre*, à 10 h. 1/4.

Société de secours aux blessés militaires

Cercle des officiers. — Un obit solennel sera célébré pour les officiers et soldats, enfants de Tourcoing, morts au service de la France, le lundi 6 novembre, à 11 heures, en l'église de Saint-Christophe, par les soins du comité de la société de secours aux blessés militaires et du Cercle des officiers.

A la Société de Géographie

Dimanche prochain aura lieu en la salle d'auditions de l'Académie de musique, une séance de la Société de géographie, dans laquelle M. Joseph Chanel, avocat à la Cour d'appel, fera une conférence sur son voyage chez les sauvages Ba-Hnards et Sédange (région du Bia), Indo-Chine. Cette *conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses.*

Le Comité nous prie de rappeler que ces conférences sont réservées aux membres de la Société de géographie; les personnes qui désireraient en faire parties, sont invitées à s'adresser au secrétaire, M. Petit-Leduc, 73, rue Nationale.

RONCQ

Une agression nocturne. — Dans la soirée de dimanche dernier, vers 11 heures, M. Henri Merchelaere, 40 ans, ouvrier agricole au service de M. Picavet, fermier à Mouvaux, sortait de l'estaminet Debrabandère au Blanc-Four, endroit où il avait passé quelques heures.

Il prit la route partant du Pied-de-Bœuf, pour aboutir à Bondues, quand surgirent plusieurs individus, qui s'élançant sur Merchelaere, le renversèrent et le rouèrent de coups de poings et de pieds, lui déchirant complètement une jambe de son pantalon ainsi qu'une manche de son veston, puis s'emparèrent d'une somme d'environ dix francs se trouvant dans un porte-monnaie, et d'une montre en argent.

Après ce bel exploit les malandrins s'enfuirent croyant avoir tué leur victime.

Complètement terrorisé, le pauvre diable fut plus d'une demi-heure sans oser faire un mouvement. Ne voyant plus enfin de danger, il se releva et regagna Mouvaux clopin clopant.

Le docteur Vincent, maire de cet endroit, le *visita et constata que Merschelaere portait* à la tête cinq plaies assez graves ainsi que diverses contusions sur tout le corps.

Ce n'est que jeudi qu'il se décida à porter plainte au commissaire de police, M. Dorisse.

Ce dernier convoqua à son bureau tous les consommateurs qui, dans le cours de cette soirée, s'étaient trouvés à l'estaminet Debrabandère, es interrogea d'abord, puis les confronta avec la victime, qui n'a pu, vu la soudaine attaque dont il a été l'objet, reconnaître personne.

L'enquête continue, nous en tiendrons nos lecteurs au courant.

Violences légères. — Le commissaire de police a dressé une contravention contre le nommé M. D., tisserand, demeurant au Petit Roubaix, pour violences légères, exercées sur une de ses voisines, Mme F.

Les faits remontent à lundi dernier, la plainte n'a été déposée que vendredi, dans la journée.

BOUSBECQUES

La gendarmerie d'Halluin a arrêté le nommé Au*gustin Nocq, demeurant aux Barraques, pris en flagrant* délit de mendicité. Il a été écroué et sera conduit aujourd'hui à Lille.

HALLUIN

Avis. — Les jeunes gens de la classe 1898, appelés pour 3 ans, sont avisés que leurs ordres d'appel se trouvent à la gendarmerie à leur disposition, contre émargement.

LILLE

Délégations Cantonales

Dans quelques semaines, le Conseil départemental du Nord va être appelé à désigner, pour une période de trois ans, les délégués cantonaux chargés, aux termes de la loi du 15 mars 1850, de surveiller les écoles du canton?

La mission du délégué cantonal est une mission de confiance. Il est l'intermédiaire entre l'école et l'autorité départementale ; c'est le bienfaiteur de l'école laïque.

Or quel n'est pas notre étonnement de voir certains délégués cantonaux — rares heureusement — placer leurs enfants dans des écoles congréganistes, c'est-à-dire chez les adversaires de ceux qu'ils sont chargés de défendre et de protéger.

Il appartient au Conseil départemental de faire cesser ce véritable scandale en refusant de recevoir comme délégué cantonal celui dont les enfants sont instruits chez nos adversaires. Il est même stupéfiant de voir, dans ces conditions, des délégués cantonaux accepter un mandat que leur conscience devrait leur faire refuser.

A nos amis du Conseil départemental de veiller.

Le Mausolée Delbart-Mallet

Les visiteurs innombrables qui circulèrent ces jours derniers dans les allées du cimetière de l'Est et admirèrent les beaux monuments qui y foisonnent se sont surtout extasiés devant le mausolée de la famille Delbart-Mallet. L'œuvre, conçue par M. Hannotin, architecte, est en tous points remarquables : son cachet sévère et son exécution artistique parfaite font le plus grand honneur à notre concitoyen. Au milieu d'une terrasse qu'entoure une balustrade de bronze avec pylones de porphyre s'élève une magnifique chapelle en granit des Vosges poli et mat. De chaque côté du monument figurent des statues en bronze grandeur naturelle dues aux ciseau d'Edgar Boutry représentant le *repos* et la *douleur*.

La porte, également en bronze, est décorée *de pavots, attributs du sommeil, sort des ateliers* de M. Turck, sculpteur. La chapelle est surmontée d'un sarcophage en granit corail soutenu par six colonnes de porphyre vert.

L'intérieur est orné d'un autel en porphyre vert avec chapiteau et bas-relief en vieux cuivre. Le sol est en mosaïque avec initiales D. M.

Le prix de ce mausolée qui n'a assurément pas son pareil en province, ne s'élève pas à moins de cent mille francs.

UN ENFANT DE DOUZE ANS

souillé et contaminé

Contrairement à ce que nous pensions, l'instruction ouverte contre le sieur Louis Cocq n'est pas terminée et ne le sera probablement pas cette semaine.

La *Dépêche-Nouvelliste* estime même « qu'elle n'est pas commencée et que les poursuites contre Louis Cocq forment un incident à côté de l'affaire principale. »

« Ou bien il n'y a plus de justice en France et alors il demeurera avéré que l'on a poursuivi bien plus l'intention d'un scandale que le châtiment d'un crime odieux et que, le scandale obtenu, on ne s'inquiète plus d'assurer la répression du crime ;

» Ou M. Delalé comprendra son devoir et recherchera l'auteur de la contamination, le plus grand criminel, sinon le seul dans cette regrettable affaire.

» On en a pris assez largement à l'égard d'un *abruti vicieux que personne ne songe à défendre ;* il convient que la justice reste égale pour tous et que M. Delalé ne laisse pas une fois de plus un crime impuni dans l'arrondissement de Lille », ajoute notre confrère.

Il nous semble pourtant, à nous, que la contamination *ne fut qu'un accessoire du fait principal* : la souillure de l'enfant.

L'ex-frère cuisinier de l'école de la rue de Londres s'est reconnu coupable de ce crime, et les poursuites s'imposent contre lui.

Mais, si pourtant dans cette lamentable affaire des complicités ou d'autres faits répréhensibles étaient découverts, nous nous joindrions à notre confrère pour demander pleine et entière justice.

En ce qui concerne la contamination, nous devons ajouter cependant qu'il n'est pas certain qu'elle provienne d'un contact charnel. Elle peut tout aussi bien avoir des causes purement accidentelles, comme cela a été constaté fréquemment, et comme l'a admis la *Dépêche* elle-même dans son numéro du 16 octobre.

Cette thèse est d'autant plus soutenable que la jeune victime, Vital Detollenaere, a prétendu dans tous les interrogatoires qu'elle a subis, n'avoir eu de relations qu'avec le frère cuisinier.

Le petit Marcel Dujardin retrouvé

M. Delalé, juge d'instruction, chargé par le parquet de l'enquête relative à la disparition du jeune Marcel Dujardin, âgé de 12 ans, clerc chez M. Rambaud, avoué, 24, rue de la Barre, qui avait disparu le 29 septembre dernier, a été avisé, hier, que le gamin venait d'être retrouvé dans la commune de Mareuil-Caubert, arrondissement d'Abbeville.

Quel a été le genre de vie du petit malheureux depuis son départ. C'est ce que l'on saura aujourd'hui probablement, car M. Delalé a aussitôt donné des ordres pour que Marcel lui soit amené le plus rapidement possible.

Ce qui est certain, c'est qu'il était absolument sans ressources quand il fut recueilli, il y a quelques *jours, par l'adjoint au maire de Ma*rœuil chez qui est venue l'arrêter la gendarmerie d'Abbeville.

Un de nos confrères du soir annonce qu'un mandat d'amener avait été lancé contre Marcel Dujardin.

*Nous espérons que l'enfant, aussitôt son arri*vée, sera rendu à sa famille éplorée et que M. Rambaud, avoué, tiendra à honneur de retirer sa plainte.

Tous ces braves gens ont assez souffert pour que l'on passe l'éponge sur la faute d'un enfant de douze ans, malade, d'autant plus qu'ils seront les premiers, nous en avons la certitude, à acquitter les dettes de leur enfant.

Si M. Rambaud retire sa plainte, la justice ne demandera pas mieux, nous en avons la certitude, que de pardonner un égarement d'un moment qui, étant donné l'âge et l'état de santé de Marcel, n'a pas l'importance d'un méfait froidement conçu.

Un incendie rue Gombert

12,000 francs de dégâts

Un incendie s'est déclaré hier soir chez MM. Coch, soldeurs rue Gombert, 7. Ces messieurs étaient en train de dîner avec leur famille dans une pièce du rez-de-chaussée lorsque la sonnette fut agitée violemment et un passant vint les prévenir que l'on apercevait de la rue des flammèches qui s'échappaient de la cheminée.

Déjà la toiture du grenier était atteinte et en quelques minutes le feu s'attaqua aux marchandises et aux meubles qui se trouvaient dans le grenier.

Les pompes de la caserne Malus et du poste de la Mairie arrivèrent rapidement sur les lieux.

Malheureusement, pendant près de vingt mi*nutes l'eau manqua et les flammes trouant le* plancher du grenier s'attaquèrent aux chambres du deuxième étage incendiant meubles, tentures et boiseries.

A huit heures tout danger était écarté. Les dégâts sont évalués à douze mille francs, huit mille francs pour les marchandises et quatre mille pour les bâtiments qui appartiennent à M. Vanlaere, notaire, boulevard de la Liberté. La cause du sinistre est inconnue. Il y a assurance.

MM. Thilliard et Chasgne, commissaire de police et tous les officiers de pompiers se trouvaient sur les lieux.

LE NORD

VALENCIENNES

Le Crime d'Estreux

Nous avons raconté, hier, le drame qui s'est déroulé mardi soir à Estreux. Voici quelques nouveaux détails au sujet de l'arrestation de l'assassin.

Ainsi que nous l'avons dit, celui-ci qui avait pris la fuite à travers champs lorsqu'on avait voulu l'arrêter avait été poursuivi par le maire d'Estreux, le garde champêtre et plusieurs habitants de la commune.

Voyant le meurtrier gagner du terrain, M. Hunet tira plusieurs coups de revolver en l'air, espérant que quelque douanier placé sur la *ligne frontière accourrait à leur aide, mais ce fut* en vain, seul un cultivateur tenta de barrer la route au meurtrier, mais, effrayé sans doute par les menaces de celui-ci, s'écarta et le laissa passer.

Vanhove continua à fuir, il se jeta dans le bois d'Estreux, qu'il traversa en entier, et reprit sa course à travers champs.

Cependant, M. Hunet, avec une énergie rare, dont il convient d'autant plus de le féliciter que quelques jours auparavant il s'était brisé le bras droit et portait ce membre en écharpe, continua sa poursuite suivi d'assez loin par quelques autres personnes.

Enfin, au moment où le meurtrier allait franchir une haie, M. Hunet se jeta devant lui, le somma de se rendre et, devant son attitude agressive le menaça de son revolver.

Vanhove se retourna, vit derrière lui un groupe de citoyens sur le point de le rejoindre, devant lui un homme qui n'avait qu'un bras pour se défendre; sa résolution fut vite prise et tête baissée se rua sur M. Hunet.

Une lutte de quelques secondes s'engagea entre les deux hommes ; se voyant sur le point d'être terrassé, M. le maire d'Estreux saisit son revolver en pleine main et en asséna un coup sur la tête de son agresseur. Mais, au même instant, celui ci ayant essayé de s'emparer de l'arme, un coup de feu partit. La balle frappa Vanhove à la tête et glissa sur la boite crânienne, sur toute la longueur du front.

D'autres poursuivants étant survenus, Vanhove fut arrêté et conduit à l'usine.

PAS-DE-CALAIS

Deux accidents avec des armes à feu

A LONGUENESSE

Deux graves accidents se sont produits dans cette commune.

Samedi on célébrait un mariage. Un jeune homme, M. Victor Failie s'était rendu près de l'église, à la sortie de la cérémonie, porteur d'un pistolet. *L'arme lui glissa de la main* droite. Il voulut la rattraper de l'autre; par mégarde, il pressa la détente et reçut toute la charge dans la main gauche ; il eut les doigts affreusement mutilés et meurtris.

— Le lundi suivant une noce était réunie chez M. Descamps-Parfait, débitant.

Au départ, lorsque le cortège se fut rassemblé sur la route, M. Descamps voulut témoigner sa sympathie aux jeunes époux. Il prit un pistolet déjà ancien et dont la gâchette jouait trop librement.

Le coup partit et lui aussi eut la paume de la main déchirée.

L'état des victimes de ce double accident est aussi satisfaisant que possible.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 novembre 1899

Présidence de M. Dassonville, vice-président — Assesseurs : MM. Multier et Regert, juges. — Ministère public : M. Hermary.

Le « Progrès » dénoncé par la « Croix »

Echo de la condamnation de l'abbé Masquelier et du procès Rolland

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans le procès intenté au *Progrès* pour avoir rendu compte des débats dans le procès en diffamation Rolland contre la *Croix du Nord* qui aboutit à la condamnation de l'abbé Masquelier.

Ce jugement, d'après les documents de la cause, décide que l'article du 28 juillet contenait un compte-rendu partiel des débats, notamment en ce qu'il notait l'attitude des prévenus et les détails des plaidoiries.

Mais il tient compte de cette circonstance que le *Progrès* s'est abstenu de reproduire les imputations diffamatoires condamnées, dont au contraire il s'efforçait de justifier le plaignant.

En conséquence il prononce une amende de 16 fr.

Et — à tel point ce procès sent à plein nez l'odeur spéciale de la dénonciation — le tribunal croyant par erreur que le délateur de *La Croix* s'est constitué partie civile, il le condamne aux dépens, sauf son recours.

Scène de sauvagerie à Roubaix. — Sous ce titre nous avons le 20 septembre narré une scène invraisemblable d'orgie, de lutte et de coups de couteaux qui s'était déroulée à Roubaix, dans la nuit du dimanche au lundi dans les quartiers du Hutin et du Pont de Vigne.

Vers 10 heures 1/2 du soir, des passants attardés avaient entendu des cris le long du quai de Bordeaux et avaient arrêté un blessé qui s'enfuyait puis successivement un certain nombre d'individus paisibles avaient été gratifiés de coups de couteau qui leur tombaient du ciel.

Le lendemain matin, après un sorte de sac du cabaret Huyghe, on trouvait étendu sur la voie publique un blessé qui avait perdu du sang en abondance.

C'était l'un des coupables, Charles Delvoie, fraudeur de profession. On le mit à l'hôpital. Il s'empressa de s'enfuir.

L'affaire venait à l'audience de ce jour, après une laborieuse enquête de M. Prudhomme, juge d'instruction. Delvoie fait défaut, André Montaigne, 26 ans, et Marcel Doutreluigne, 21 ans, devaient être jugés. Mais le tribunal trouvant l'enquête trop compacte, a remis les débats à huitaine pour y mettre un peu de lumière.

Un mauvais drôle. — Cappaert est cet individu qui guettait les jeunes servantes rue de l'Hôpital-Militaire, aux abors du bureau de placement. Arrêté ces jours derniers pour avoir fait subir à l'une d'elles violences, viol et vol, il est condamné à six mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Victor Delebart, 25 ans, apprêteur à Croix, coups 25 fr. — Charles Botteldom, 18 ans, Leers, bris, 25 jours — Jules Cappe, de la Bassée, coups, 16 fr., sursis — Séraphin Callart, de Camphin-en-Carembault, coups, 10 jours, sursis, 25 fr. et Achille Collart, 6 jours, sursis, 25 fr. — Anthonie Dewynds, de Roubaix, outrages, 25 fr. — Zélie Lancelof, ivresse en récidive, 6 jours 16 fr. — Edouard Rispy, id. — Joseph Ladsous, id. — Mélanie Lefebre, 67 ans, journalier à Marcq, ivresse, 2 mois, 300 fr. — Benjamin Chieur, de Wasquehal, mœurs, treize mois, 50 fr., défaut — Jules Marchand, de Loos, filouterie, rebellion, dommages, ivresse, 1 mois, 11 fr., 5 fr. et 3 mois et 1 jour — Jean Pousecle, 37 ans, scieur de long à Lille, vol, 1 mois, sursis — Albert Flament, 22 ans, couvreur à Lille, bris, ivresse, 2 mois 5 fr. — Maria Blanquart, 23 ans, marchande ambulante à Lille, vol, 1 mois — Ovine Michel, 44 ans, journalier à Englos, vol, 2 ans, confusion avec une autre peine — Achille Dhaze, 31 ans, garçon de magasin à Tourcoing, coups, 2 mois — Eugène Morel, de Lille, coups, 2 mois.

TRIBUNE PUBLIQUE

Bondues, le 30 octobre 1899.

Monsieur le Rédacteur.

Depuis quelque temps un de vos correspondants de Bondues semble me poursuivre dans le but de m'enlever mon pain. J'ai le droit et le devoir de défendre mon honneur ainsi que mes intérêts. Je vous prie donc d'insérer ma réponse à ces fausses accusations.

Dans un article du jeudi 19 et un autre du lundi 30 octobre, votre correspondant prétend qu'au 14 juillet 1898, j'aurais crié sur la Place : Gare aux Dronistes. Cela est faux, tout à fait faux. Je défie qui que ce soit de prouver que j'ai jamais prononcé ces paroles ou d'autres semblables.

J'ai conscience d'avoir toujours rempli mes fonctions de garde avec justice, sans faire exception de personne sans préférence pour aucun parti. Témoin mes procès verbaux à des gens de toute opinion. « Et quoi qu'en dise le dernier article, j'affirme que j'ai toujours servi la République avec fidélité et conviction ».

Dans un long article précédent (21 juillet), votre correspondant pour donner sans doute plus de crédit à ses accusations, insinue qu'au 14 juillet dernier, j'étais en état d'ivresse ; c'est une indigne calomnie : Vous ne trouverez pas un seul Bonduois qui ose soutenir cela publiquement. La encore on nous accuse : mon collègue et moi, d'avoir pris parti dans une bagare, pour les uns plutôt que pour les autres. C'est un nouveau mensonge qui n'a d'autre but que de chercher à intimider de pauvres fonctionnaires coupables de faire trop bien leur devoir.

Je pourrais remonter plus haut et répondre à d'autres accusations. J'aime mieux prévenir votre correspondant qu'il est de son intérêt de surveiller désormais ses informations.

Agréez, etc., etc.

Dubar Louis, garde-champêtre.

∴

Nous nous sommes rendus à Bondues, ainsi que nous l'avions promis hier. Nous n'avons rien à rétracter de ce que nous avons avancé. 20 témoins étant là, pour affirmer, l'exactitude de notre information concernant le garde Dubar. Les mots « Gare au Dronistes » ont été proférés, le lendemain de l'élection de M. Deschanel, comme président à la Chambre. Notre garde... républicain (!!) a même ajouté, causant avec un charron bien connu à Bondues, pour ses idées réactionnaires : « Maintenant que nous sommes au pouvoir, tu vas voir, le premier qui bouge, je le f.... dedans ». Et le cri : *Dron à Marcoing*, qui donc l'a proféré si ce n'est le Monsieur fidèle à la République et aux convic*tions inattaquables, dont il fait un étalage qu'il* est permis de trouver grotesque. Le garde Dubar au lendemain de l'élection de mai (par les moyens que l'on connait) n'a-t-il pas tout le premier arboré son drapeau et fait preuve d'une joie intempestive vu ces idées toutes neuves? A cette époque il gambadait, en faisant tournoyer sa canne, avec un brio digne d'un tambour-major.

Toutes ses petites relations ne sont-elles pas dans le clan clérical, où il est exécuteur des hautes et basses œuvres, en compagnie de quelques rats d'églises de son acabit?

Vraiment nous sommes trop tendres, quand on menaçait notre correspondant imaginaire, de révélations aux supérieurs hiérarchiques qu'on lui supposait, nous aurions pu répondre du tac au tac, comme nous le disions en notre article de dimanche, pour conter certaine petite histoire de poules, où le garde Dubar n'aurait certes pas eu le beau rôle. Cela viendra peut-être un jour.

Nous avons la conscience d'avoir rempli no*tre devoir, rien que notre devoir, et nous con*tinuerons, tant pis pour les hypocrites !

L. D.

Programmes des Spectacles et Concerts

Théâtre de Tourcoing, direction Alexandre fils, du théâtre du Châtelet de Paris. (Salle de la Nouvelle-Union, rue de Tournai, 12.) — Bureau à 6 h., *rideau* à 7 h. 1/2.

Dimanche 5 novembre 1899 : Représentation de gala avec le concours de Mlle Wilhems, M. Jonathe, M. Gosselin, M. Sassart, M. Géraizer, M. Alexandre fils :

Le Barbier de Séville

opéra en 4 actes de M. Castil-Blaze, tiré de Beaumarchais, musique de Rossini.

Suite de Valse, comédie en un acte.

Prix des places : Loges, 2 fr. 50 — 1er parquet, 2 fr. — 2e parquet, 1 50 — 1res galeries 1 fr. — 2es galeries 50 cent.

Le bureau de location est ouvert le samedi de 10 à 1 heure et de 3 à 8 heures, le dimanche, de 8 à 6 heures.

Avis. — Malgré l'importance du spectacle, le prix des places ne sera pas augmenté.

Grand-Théâtre de Lille. — (Direction : A. Barbe). — Demain dimanche, Mignon, avec le concours de M. Delaquerrière, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de Wilhem Meister.

Le charmant opéra-comique d'Ambroise Thomas sera précédé des Deux Orphelines, le drame populaire de d'Ennery.

GALERIES ROUBAISIENNES

Mathieu Gauder

22, Grande-Place, 22 — ROUBAIX

Spécialités d'Articles de Ménage tels que : Émaillés — Faïence — Porcelaine — Verrerie — Vannerie — Brosserie — Articles de Voyage — Horlogerie — Articles de Fantaisie, de Piété, etc., etc.

ON PORTE A DOMICILE — PRIX SANS CONCURRENCE

ENTRÉE LIBRE — MAISON DE CONFIANCE

Prime à tout Acheteur

Appareils à Gaz Acétylène dont on peut voir le fonctionnement aux Galeries

PETITE CORRESPONDANCE

C. C. poste restante Lille. Impossible fournir. — *H. G. à Lens.* Un déonté seul pourrait vous fournir ce document — *Un lecteur du « Progrès ».* Non ; le droit n'appartient qu'à l'aîné. — *X. Y. Z.* La Compagnie est libre, mais il est peu probable qu'elle donne la préférence à un étranger sur un Français. — *G. C. à M.* Vous ne pouvez réclamer que comme soutien de famille. Le secrétaire de la mairie vous indiquera les pièces à transmettre au corps.

Le Facteur.

Etat Civil de Roubaix

du 3 novembre

Naissances. — Charles Schmittlein, rue Latine 16 — Léonie Scache, rue Barbe-d'Or c. Wagnon 5 — Angèle Quint, Grand'Rue c. Lefebvre 10 — Célina Verniers, rue du Pile c. Herchuez 8 — Jules Vanden Brand, rue de Blanchemaille — Albertine Vanderhaeghen, id. — Gabrielle Vanovertveld, id. — Zélia Devienne, rue de la Banque 44 — Raymonde Vancraeyenest, rue Vallon 40.

Décès. — Elise Creupeland, 6 ans, rue Meyerbeer c. Zuyffel 9 — Marie Massin, 64 ans, rue des Fossés 17 — Maurice Hega, 17 mois, rue de Blanchemaille — Eugénie Tiberghien, 63 ans, rue des Lignes 16 — Maurice Delrue, 9 ans, rue Saint-Etienne 16.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 novembre

Naissances. — Raphaël Faveur, rue du Printemps — Jules Labousse, rue de Gand — Charles Dhalluin, rue Lapérouse — Julien Duquesne, rue du Casino.

Décès. — Adolphine Vandamme, 73 ans, s. pr., rue d'Havré 3 — Marie Duries, 56 ans, s. pr., rue Nationale 122.

Etat-Civil de Croix

du 3 novembre

Naissances. — Pontieu Mathilde, rue Mirabeau 19 — Leclercq Georges, rue du Quai.

Décès. — Néant.

Etat-civil de Mouvaux

du 22 au 31 octobre

Naissances. — Lucie Labaeye, la Place — Léopold Claeys, rue Kleber — Fortuné Carpentier, rue de Roubaix — Raymond Kindt, rue Jean Bart — Louis Depretz, la Motte — Jérôme De Bruyne, id.

Décès. — Eugène Delporte, 29 jours, les Duriez — Florent Decottignies, 3 mois, la Chapelle.

Mariage. — Entre : Jules Lecompte, 25 ans, constructeur de cycles et automobiles et Valentine Carlier, 21 ans, sans profession.

État-civil d'Halluin

Du 16 au 31 octobre

Naissances. — Simono Emile, ruelle St-Jean — Dalberghe Albert, rue des Champs — Viaene Marguerite, rue Haute — D'Halluin Maurice, rue de la Montagne — *Costeur Germaine, rue Varna — De* Groote Anna, ruelle St-Jean — Canard Gilbert, rue du Cimetière — Loucke Alphonse, au Mont — Lebrecht Léon, rue St-André — Vanlerberghe Victor, rue Sébastopol — Deboudt François, rue d'Arcole — Vangeenberghe Gustave, rue Sébastopol — Casier Romaine, rue St-André — Hervein Alphonse, au Christ — Loonis J.-B., à Sébastopol — Louage Louis, à Colbras — Vanderbeke Auguste, rue de la Paix — Laperre Médard, rue du Château — Vincent Valentine, à Pellegrin — Bisbrouck Jeanne, rue Traversière — Vandeputte Marcel, au Noir Pignon — Euttin Elza, au Gravier — Vandermeeren Julia, rue du Midi — Depuy Joseph, rue St-Sylvestre — Tierrie Madeleine, à Colbras — Vervacke Blanche, rue Basse — Schout Prosper, rue de Linselles — Vanderheeren Léontine, rue de Linselles — Delbaere Roger, rue de Lille — Sonneville Henri, au Mont — Bestal Romaine, aux Trois-Baillots — Kesteloot Julien, au Gravier.

Décès. — Vercampt Arthur, 2 mois, Mont — Vanhyfle Hélène, 6 mois, Gravier — Wauquier Valère, 21 jours, rue St Hilaire — Libeer Edouard, 56 ans, rue de Linselles — Demaître Maria, 49 ans, Gravier — Bouvaine Rosalie, 84 ans, rue du Château — Blondeau Justine, 66 ans, Trois-Baillots — Casier Théophile, 18 jours, rue St-Sylvestre — Lannoy, mort-né, cité Cornille — Vancoillie Barbe, 84 ans, rue St-Hilaire — Loonis J.-B., à Sébastopol — Vanhalst Marie, 26 ans, Colbras — Vandeubusque, 4 mois, rue St-Sylvestre — Oost (mort-né), rue du Forage — Cornard Edouard, 81 ans, rue de la Procession.

Mariages. — Entre : Henri Ledoux, 20 ans, tisserand et Céline Serruys, 21 ans, tailleuse — Emile Catry, 24 ans, chaisier et Emma Deuturck, 24 ans, chaisière — Devernay César, 26 ans, zingueur et Marie Vouters, 26 ans, cultivatrice — Henri Descamps, 20 ans, tisserand et Zulma Saelens, 18 ans, chaisière — Christophe Vandamme, 21 ans, tisserand et Pélagie Oplinus, 18 ans, tisserande — Alphonse Myngels, 19 ans, tisserand et Marie Declœdt, 21 ans, tisserande — Emile Vandendriessche, 26 ans, tisserand et Marie Debou, 24 ans, bobineuse — Montagne Albert, 24 ans, tisserande et Marie Deblock, 30 ans, bobineuse — Alphonse Van Eeckhout, 26 ans, tisserand et Euphrasie Bekaert, 27 ans, epeleuse — Albert Vandamme, 19 ans, tisserand et Marie Vanhoutte, 19 ans, bobineuse — Albert Hussen, 23 ans, tisserand et Elodie Bogaert, 29 ans, dévideuse — Théophile Declercq, 21 ans, tisserand et Hélène Ligniau, 21 ans, typographe — Augustin Raese, 24 ans, tisserand et Julie Delrue, 24 ans, peigneuse — Marcelline Haese, 23 ans, tisserand et Marie Vandevoghel, 20 ans, tisserande.

EXPOSITION DE PARIS 1900

Séjour d'une ou plusieurs semaines dans les :

« GRANDS HOTELS DU TROCADÉRO »

construits spécialement à cet effet près de l'Exposition.

Billets de séjour depuis **135** francs la semaine libérables par paiements mensuels ou trimestriels.

Ce prix comprend :

Transport voyageurs et bagages dans Paris à arrivée et départ; Logement et 3 repas par jour; 14 billets d'entrée Exposition; Excursion d'une journée en voiture; Bons de réduction pour divers Grands Magasins; Police d'assurance contre accidents.

Le monopole de vente de ces billets a été concédé à :

Cie INTERNle DES WAGONS-LITS

Souscrire et demander la Brochure explicative au «

Bureau Central : 3, Place de l'Opéra, PARIS.

OPÉRATIONS A TERME

Pour permettre à tous ses clients de profiter des nombreuses fluctuations des Valeurs Industrielles et Minières des marchés de Paris et de Londres, la maison **MORET QUINT et Cie**, 9, rue de la Gare, à Roubaix, a décidé de leur *accorder les plus grandes facilités pour opérer à* terme sur ces deux marchés.

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE

Maison Cliquet

Fondée en 1775

Henri SEYS, Successeur

7 bis, Rue St-Georges, ROUBAIX

Spécialités pour Hôtels et Restaurants

Pains de Soirée
Pains de mie
Pains sans mie
Pains Sandwichs

FLAN RUSSE et ENTREMETS NOUVEAUX

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2,500,000 f.

Siège Social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, Place de la République, 16 bis.
Hautmont, Place St-Anne.
Valenciennes, Passage Boca.
Douai, 11, rue Léon-Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3, rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La *Compagnie Financière Belge-Française* fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites, toutes

Opérations de Bourse au comptant — **Opérations à forfait** — *Titres contre espèces* — **Opérations de Banque et d'Escompte.**

Elle délivre sans frais, à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la cote de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente **au courtage de 1/100e** et au cours moyen de la journée.

Ordres de Bourse sur toutes les places françaises et étrangères

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

Paiement de tous coupons, **sans frais** à l'échéance sous escompte et à toute époque avant l'échéance.

DOCTEUR MERLIER

148, rue de Lannoy

Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 9 heures, pour maladies générales (Estomac, cœur, poumon, etc.)

Mardis et jeudis, de 2 heures à quatre heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.

Les malades sont priés de prendre leur urine avec eux et s'ils toussent, leurs crachats.

Visites en ville. R.G.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché de Lille du 3 Novembre

Cote ter jet (cote com., 26.25 à ..... — 3me cote com. .... — ...

SUCRE — Sucre cassé (cote offic.), 106 50 à .....
En pain n° 1 (cote offic.), 107. —
BETTERAVE disponible. 35. —

FINANCES

Paris, le 3 novembre 1899.

Marché hésitant au début par suite de la mauvaise impression causée à Londres par le bruit d'un *nouvel échec au Transvaal. En clôture* la hausse du Rio et la bonne tenue de l'Extérieure entraînent toute la cote. Nos rentes seules sont un peu négligées.

Le 3 0/0 est un peu plus lourd 100.30.

Le 3 1/2 0/0 à 101.77.

Les établissements financiers consolident les avances acquises hier.

Le Crédit Foncier se retrouve à 716.

Le Comptoir National d'Escompte à 597.

Le Crédit Lyonnais à 993 au lieu de 990.

La Société Générale très demandée à 600.

La Banque française d'émission à 120.

C'est pour mettre la petite épargne à même de prendre part à la souscription du 18 courant que la Ville de Paris a décidé que le prix d'émission ne serait exigible qu'en cinq termes échelonnés jusqu'en 1901 et qu'il y aurait des petites coupures au capital nominal de 125 fr., donnant droit au quart des avantages attribués aux obligations entières et *délivrées dans les mêmes proportions de prix.*

Transactions très actives à 555 et 558 francs en actions de la Compagnie pour l'éclairage des villes et la fabrication des compteurs et appareils divers, pour lesquelles on escompte une hausse nouvelle, le dividende de 25 fr. paraissant devoir être prochainement plus important.

Nos Chemins de fer maintiennent leurs plus-values.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

3 novembre 1899

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS

(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT Cote préc.	COURANT Cote jour.	ANCIEN Cote préc.	ANCIEN Cote jour.	Peignés à Type A.G. Cote préc.	Peignés à Type A.G. Cote jour
Novembre	6 45	6 45	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Décembre	6 45	6 475	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Janvier	6 45	6 475	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Février	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars nouv.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mai	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juin	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juillet	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Août	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Septembre	6 45	6 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Octobre	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Tendance : Soutenue.

AFFAIRES TRAITÉES

Courant :

Décembre	5.000	»	à 6.475
Janvier	25.000	»	à 6.45
Id.	5.000	»	à 6.475
Février	10.000	»	à 6.475
Id.	15.000	»	à 6.51
Mars	15.000	»	à 6.475
Id.	5.000	»	à 6.50
Avril	10.000	»	à 6.475
Mai	5.000	»	à 6.45
Id.	5.000	»	à 6.475
Id.	5.000	»	à 6.50
Juin	5.000	»	à 6.50
Juillet	5.000	»	à 6.50
Août	5.000	»	à 6.50
Septembre	5.000	»	à 6.475
Id.	5.000	»	à 6.50

Total de la journée : 180.000 kil.

Anvers, le 31 Octobre 1899. — 145.000 k. Sout. Janvier, 6,30.

Imprimerie du Progrès du Nord, rue Nationale, 54 Lille

Le gérant : E. DUGARDIN